

1945 TROIS PROCÈS

Pétain
Laval
Nuremberg

Présenté par Bernard Michal

omnibus

Raviver les blessures

LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quels sont vos nom, prénom, âge et qualité ?

L'ACCUSÉ. — Pétain, Philippe, maréchal de France.

23 juillet 1945, 13 h 13 : le procès Pétain commence. Intervenant deux mois et quinze jours après la signature de la capitulation allemande, il doit marquer un tournant dans l'histoire de France. C'est la fin d'une époque et ce doit être aussi – dans l'esprit de certains – la fin des divisions.

Ce procès, on conçoit qu'après quatre années d'oppression, de suspicions et de haines, il domine tout aujourd'hui. La France en attend l'ouverture avec fièvre certes, mais aussi avec un certain sentiment de malaise. Tant de choses vont être évoquées au long de ce procès, et raviver ainsi des blessures loin encore d'être cicatrisées. Quoi qu'il en soit, pour le peuple français, en ce 23 juillet 1945, rien ne compte que ce grand acte qui commence derrière les murs austères du Palais de justice.

Cependant, le monde continue à tourner. Si l'Allemagne a capitulé le 8 mai, en Extrême-Orient, le Japon persiste à mener un combat désespéré ; mais les trois « Grands » – Etats-Unis, Union soviétique, Royaume-Uni – préparent néanmoins l'avenir. A Potsdam, ils fixent le sort des vaincus. Churchill y siège, sans angoisse particulière. La Grande-Bretagne votera mercredi. Comment ne confirmerait-elle pas la majorité conservatrice, emmenée

par le « vieux Winnie » qui l'a sauvée ? Jamais la popularité de ce dernier, ni d'aucun Anglais, n'a atteint un tel sommet. Le prochain scrutin ne pourra que donner plus de poids et d'autorité à ses interventions à Potsdam. La Grande-Bretagne a son Clemenceau ; il lui gagnera la paix comme il lui a gagné la guerre.

Au Palais de justice, l'accusé ayant décliné ses nom, prénom et qualité, le premier président Mongibeaux adresse à tous un avertissement solennel, destiné à donner le ton aux débats.

« Le procès qui va commencer est un des plus grands de l'Histoire. Il importe qu'il se déroule dans la sérénité et la dignité. C'est la raison pour laquelle je suis disposé à prendre les mesures les plus sévères et les plus fermes pour assurer la police, la sécurité et la dignité de cette audience.

» L'accusé qui comparaît aujourd'hui a suscité pendant de longues années les sentiments les plus divers, depuis un enthousiasme et une sorte d'amour, jusqu'à la haine et l'hostilité violente.

» A la porte de cette audience où les passions doivent s'éteindre, je tiens à dire que nous ne connaissons qu'une seule passion sous un triple aspect : la passion de la vérité, la passion de la justice et la passion de notre pays.

» Sous le bénéfice de cette observation, je demande donc au public de se rappeler que si nous jugeons ici un accusé, l'histoire jugera un jour les juges eux-mêmes. Il importe qu'elle dise que la justice a été sereine. Ceci dit, je déclare les débats ouverts. »

Dans la salle, l'atmosphère est lourde, fiévreuse. Jamais procès n'a attiré autant de foule, jamais accusé n'a suscité autant de polémiques. La haine et la sympathie se mêlent à la curiosité. Mais les événements qui servent de cadre à ce procès sont trop proches, trop douloureux, pour que l'on puisse demander aux hommes de laisser

leurs passions au vestiaire. Tout le monde en est parfaitement conscient et, en premier lieu, les autorités qui craignent des incidents et, pourquoi pas, un attentat.

Aussi, le ministre de l'Intérieur s'est entouré du maximum de précautions. Les abords immédiats du Palais de justice sont sévèrement gardés par un cordon de C.R.S. et de policiers. L'île de la Cité, qui abrite le Palais, est pratiquement encerclée. Dans les rues voisines, des policiers casqués, enfermés dans les célèbres paniers à salade bleu nuit, sont prêts à intervenir. D'autres sont en alerte dans la cour de la Préfecture de police située de l'autre côté du boulevard.

La proximité de la Préfecture, tout comme cet isolement relatif du Palais dans l'île de la Cité, sont des facteurs qui ont probablement joué pour beaucoup, dès lors qu'il s'est agi de déterminer le cadre dans lequel se déroulerait ce procès. La Constitution prévoit en effet que la Haute Cour de justice doit se réunir au Palais du Luxembourg. Mais celui-ci étant occupé par l'Assemblée consultative, il a fallu chercher une autre salle, propice aussi bien à un procès d'une telle envergure qu'à sa dignité. Après avoir écarté, pour différentes raisons, la salle des séances du Palais-Bourbon, il a été finalement décidé que le procès se tiendrait au Palais de justice, à la Première Chambre de la Cour d'Appel.

Cette salle est d'autant plus pratique qu'un appartement de fortune a pu être installé pour l'accusé, à quelques mètres seulement, dans le bureau du greffier et dans les vestiaires des juges. Le Maréchal n'a ainsi que quelques pas à faire pour se rendre à la salle d'audience.

Un seul inconvénient, mais il est de taille : la salle est manifestement trop exigüe pour contenir une foule aussi dense que celle qui s'y trouve actuellement. Témoins et spectateurs, journalistes et jurés, secrétaires, greffiers, avocats et accusé sont entassés les uns sur les autres.

Le public est nombreux. Certaines personnes n'ont

pas hésité à faire la queue pendant plusieurs heures pour assister à ce que, déjà, beaucoup qualifient de « procès du siècle ». Un spectacle à ne pas manquer. On pourra dire plus tard, au cours d'un dîner ou dans un cocktail : « J'y étais ! » Mais, au-delà de ces « Parisiens » attirés ici par une curiosité assez morbide et qui, somme toute, ne sont qu'une minorité, il y a ceux qui sont venus, conduits par leurs propres passions. Anciens combattants et fidèles du Maréchal, jeunes résistants et gaullistes farouches occupent la majeure partie des chaises et des bancs installés à la hâte pour un public bien supérieur à la capacité habituelle de la salle. A ce public, déjà fort dense, viennent s'ajouter les membres du corps diplomatique et les journalistes.

Les représentants de la presse française et internationale sont, eux aussi, victimes de l'exiguïté des locaux. Le nombre de cartes d'accréditement a été réduit au minimum et seuls les représentants des grands quotidiens et des agences de presse ont été autorisés à suivre le procès. Entassés tant bien que mal sur des pupitres d'écoliers et assis sur des bancs de bois blanc peu confortables, ils essaient de s'organiser pour travailler. Parmi les plus connus se trouvent Joseph Kessel, qui « couvre » le procès pour *France-Soir*, Jean Schlumberger, du *Figaro*... Quant aux photographes, ils sont, comme d'habitude, les plus mal lotis. Ils sont installés au pied de la Cour, assis par terre ou accroupis sur la pointe des pieds.

Voilà pour ce qu'on pourrait appeler les spectateurs. Restent les acteurs principaux, autrement dit l'accusation, la défense et la Cour.

Pétain est le troisième accusé à comparaître devant ce tribunal d'exception qu'est la Haute Cour de justice, un tribunal dont la mise sur pied est prévue par la Constitution de 1875. Mais si son existence est légale,

Avec la collaboration de :

*Edouard Bobrowski, Eric de Goutel, Christian Houillion,
Francis Mercury, Clara Mouche, Pierre Nouaille,
Claude-Paul Pajard, Lucien Vieville*

Le procès Pétain, le procès Laval © Les Amis de l'Histoire
– Saint-Clair, 1966.

Le procès de Nuremberg © Les Amis de l'Histoire – Crémille, 1973.

En couverture : procès de Laval, octobre 1945.

© LAPI/Roger-Viollet

© 2014, Omnibus pour la présente édition.

ISBN : 978-2-258-10831-8 N° éditeur : 807

Dépôt légal : mai 2014

Omnibus

un département **place des éditeurs**

place
des
éditeurs

omnibus

Livres d'hier, lectures d'aujourd'hui

**Vous avez aimé ce livre ?
Venez en parler sur la page Facebook
ou sur le fil Twitter
des éditions Omnibus**

**Retrouvez notre catalogue sur
www.omnibus.tm.fr
et abonnez-vous à la newsletter
dans la rubrique Lettre d'information**

*Littérature française et étrangère,
Polar, S-F, Mer et Aventure,
Dossiers historiques, Anthologies thématiques,
Dictionnaires et Albums de poésies*